

Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 10 mai 2021 à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Sont présents, Messieurs les conseillers Gilles Tremblay, Roger Landry, Alain Tremblay et Richard Duchesne ainsi que Madame la conseillère Sylvie Coulombe.

Est présente par vidéoconférence, Madame la conseillère Laurie Godin .

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur le maire, Denis Tremblay.

Assiste également à la séance Madame Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Monsieur le maire
 2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
 3. Déclaration de conflit d'intérêts
 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12-04-2021, avec dispense de lecture
 5. Suivi du procès-verbal
TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ (Aucun sujet)
URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 6. Rapport sommaire émission de permis au 23 avril 2021
LOISIRS ET CULTURE
 7. Camp de jour saison 2021 – Embauche de deux animatrices
 8. Appui au projet « Caractérisation et sensibilisation de la qualité de l'eau du lac Trottier » - Association des propriétaires du Lac-Trottier
ADMINISTRATION
 9. Avis de motion – Règlement 465-21 – Modifiant le règlement no 452-19 concernant la gestion contractuelle
 10. Nomination de Monsieur Réjean Hudon à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
 11. Adoption - Règlement emprunt 464-21 – Décrétant un emprunt et une dépense de 277 603 \$ pour des travaux de pavage sur une partie du chemin du chemin du Lac-à-Jim
 12. Nomination des représentants lors de la vente pour défaut de paiement 2021
 13. Autorisation d'afficher le poste de responsable des loisirs et du tourisme
 14. Désignation signatures des chèques
 15. Désignation personne pour agir au nom de la municipalité
 16. Désignation mandataire Revenu Québec
 17. Liste des comptes : Acceptation
 18. Varia
 19. Don et sollicitation
 20. Invitation
 21. Correspondances
 22. Rapport des élus
 23. Période de questions
 24. Prochaine assemblée ordinaire
 25. Levée de l'assemblée
-

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

21-085

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12-04-2021, AVEC DISPENSE DE LECTURE

21-086

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 avril 2021, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 avril 2021 tel que rédigé et déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

Aucun sujet

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

6. RAPPORT SOMMAIRE ÉMISSION DE PERMIS AU 23 AVRIL 2021

Dépôt du rapport de l'inspectrice au 23-04-2021 :

Permis de construction.....	2 (400 000 \$)
Permis de rénovation, agrandissement.....	11(179 200 \$)
Construction/modification captage eau potable.....	4 (30 500 \$)
Remplacement/construction installation septique.....	2 (8 000 \$)
Lotissement	3

LOISIRS ET CULTURE

7. CAMP DE JOUR SAISON 2021 – EMBAUCHE DE DEUX ANIMATRICES

21-087

ATTENDU QUE la municipalité suivra les recommandations de la santé publique concernant le déroulement du camp pour l'été 2021 dans le contexte actuel de la COVID-19;

ATTENDU QUE selon le ratio d'inscription prévu, deux animateurs(trices) doivent être engagés(es) pour animer le terrain de jeux 2021.

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche s'est fait sous la supervision de la responsable des loisirs et de tourisme ainsi que Mme Sylvie Coulombe, conseillère municipale.

CONSIDÉRANT QUE la responsable des loisirs et du tourisme Madame Angélique Truchet recommande l'embauche des animatrices suivantes :

- Krystel Larouche Martel
- Sophie Tremblay

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

QU'une formation obligatoire soit suivie par les deux animatrices;

QU'un budget de 1000\$ pour l'organisation du camp de jour cet été soit alloué et pris à même le fonds de roulement de la municipalité;

QUE les personnes suivantes soient engagées pour l'animation du camp de jour :

- Krystel Larouche Martel
- Sophie Tremblay

LESQUELLES seront rémunérées au taux de 13.50\$/heure en raison de 35heures par semaine durant 8 semaines;

8. APPUI AU PROJET « CARACTÉRISATION ET SENSIBILISATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC TROTTIER » - ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC-TROTTIER

21-088

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du lac-Trottier a récemment faite une demande de financement à l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean pour la réalisation d'un projet « CARACTÉRISATION ET SENSIBILISATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC TROTTIER »;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme appuie l'Association des propriétaires du Lac-Trottier dans le projet « CARACTÉRISATION ET SENSIBILISATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC TROTTIER »;

QU'une lettre d'appui de la municipalité soit transmise afin de la joindre à leur demande de financement.

ADMINISTRATION

9. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 465-21 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 452-19 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

21-089

ATTENDU QUE le Règlement numéro 452-19 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 10 juin 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises

québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

POUR CES MOTIFS :

Madame la conseillère Sylvie Coulombe donne un avis de motion voulant qu'il soit adopté à une séance ultérieure un règlement portant le n°465-21 modifiant le règlement 452-19 sur la gestion contractuelle.

Le dépôt du projet de règlement 465-21 et la présentation du projet de règlement 465-21 sont accomplis séance tenante.

10. NOMINATION DE MONSIEUR RÉJEAN HUDON À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

21-090

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un directeur général par intérim jusqu'au comblement définitif du poste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Tremblay et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Réjean Hudon pour agir à titre de directeur général par intérim, jusqu'au retour de Mme Gabrielle Fortin-Darveau, le tout selon les conditions prévues à son contrat de travail temporaire.

QUE Monsieur le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail temporaire à intervenir entre la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme et M. Réjean Hudon.

11. ADOPTION – RÈGLEMENT EMPRUNT 464-21 – DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 277 603\$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-À-JIM

21-091

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme désire faire les travaux de pavage sur une partie du Chemin du Lac-à-Jim sur une longueur de +/- 670 mètres;

ATTENDU QUE les coûts des travaux de réfection sont estimés à deux cent soixante-dix-sept mille six cent trois dollars (277 603.00 \$);

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts desdits travaux de pavage;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas de montant de subvention confirmé pour lesdits travaux.

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte le présent règlement no 464-21 – décrétant un emprunt et une dépense de 277 603 \$ pour des travaux de pavage sur une partie du chemin du Lac-à-Jim.

12. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS LORS DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT 2021

21-092

ATTENDU que conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tremblay et résolu unanimement :

- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son intérim ainsi que Monsieur le maire à offrir, au nom de la Municipalité de Saint-Thomas-

Didyme, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 10 juin 2021 à 10h00 ;

- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son intérim ainsi que Monsieur le maire à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;

13. AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE DE RESPONSABLE DES LOISIRS ET DU TOURISME

21-093 CONSIDÉRANT la démission de Madame Angélique Truchet au poste de responsable des loisirs et du tourisme reçue le 29 avril 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

- QUE le conseil mandate la directrice générale pour afficher le poste de responsable des loisirs et du tourisme aux endroits appropriés;
- QUE le comité des ressources humaines soit nommé pour analyser les candidatures reçues.

14. DÉSIGNATION SIGNATURES DES CHÈQUES

21-094 ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Thomas-Didyme se doit d'émettre des chèques pour le paiement de ses fournisseurs;

ATTENDU QUE les chèques doivent porter deux signatures dont l'une d'entre elle doit être obligatoirement le secrétaire-trésorier;

ATTENDU l'absence temporaire de Mme Gabrielle Fortin-Darveau, secrétaire-trésorière dûment autorisée à signer les chèques;

ATTENDU la nomination de Monsieur Réjean Hudon au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme nomme Monsieur Réjean Hudon, comme personne autorisée à signer les chèques de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme et ce, à partir du 11 mai 2021.

15. DÉSIGNATION PERSONNE POUR AGIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

21-095 ATTENDU la nomination de Monsieur Réjean Hudon au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Thomas-Didyme nomme Monsieur Réjean Hudon, comme personne désignée pour agir au nom de la municipalité auprès des divers organismes et intervenants;

DE L'AUTORISER à signer les différents documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

16. DÉSIGNATION MANDATAIRE REVENU QUÉBEC

21-096

ATTENDU la nomination de Monsieur Réjean Hudon au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le représentant officiel de la municipalité au sein de Revenu Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Thomas-Didyme nomme Monsieur Réjean Hudon, pour agir à titre de représentant auprès de Revenu Québec pour la municipalité de Saint-Thomas-Didyme et qu'il soit autorisé à :

- Gérer l'inscription de la municipalité à ClicSEQUR-Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

17. LISTE DES COMPTES: ACCEPTATION

21-097

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 65 990.16 \$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 12 412.05 \$ les salaires nets au montant de 11 573.66 \$, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de 7 611.44 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Monsieur le conseiller Richard Duchesne et Monsieur le conseiller Roger Landry.

18. VARIA

19. DON ET SOLLICITATION

Aucune demande

20. INVITATION

21. CORRESPONDANCE

Dépôt des états financiers 2020 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie G.E.A.N.T.

Lettre du 22-04-2021 de M. Serge Tremblay

22. RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

14 juin 2021

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-098

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne, l'assemblée est levée à 19h47.

Denis Tremblay
Maire

Gabrielle Fortin-Darveau
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 10 mai 2021.

Gabrielle Fortin-Darveau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

